[illegible] Bar, 20 ans, [illegible] Vienna Filpo, de Tourcoing, adjudicataire à 5 fr. [illegible]

[illegible] Bibonne, d'Amiens, [illegible] 1 fr. — Le lot de [illegible] de fer [illegible] 80 cent., 10 fer à chaises à 17 cs trama [illegible] Mr. Emile Roncourt, de Lille, adjudicataire à 1,000 francs. [illegible] 1er lot, [illegible] pour semelles d'homme [illegible] 1,000 mètres, MM. Lebaudoux frères, de Tourcoing, adjudicataires à 60 cent. le mètre.

[illegible] 1er lot. — Carcoulin, 200 M. Arthur Thuyt, de Roubaix, à 1fr. 20 le M. 2e lot. — [illegible]

Immeubles et [illegible] dépendant des années 1823, 1824, 1825 et 1826. — Mardi matin, 11 heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il a été procédé à l'adjudication du bail, dont la dépense annuelle est évaluée à 5,200 francs.

Cautionnement : 1 versé : 500 francs.

Soumissionnaires : MM. Emile Catoire, cordonnier à Roubaix, 8 0/0 de rabais. Emile Lecoutre, cordonnier à Roubaix, 15 fr. 15 0/0 de rabais, Louis Delporte, cordonnier à Tourcoing, avec 18 fr. 20 0/0 de rabais.

Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Avis militaire. — Les fils d'étrangers âgés de plus de 23 ans, nés en France d'un *étranger et d'une mère née en France* qui ont satisfait à la loi militaire belge et qui n'étant *dépourvus de nationalité belge*, doivent signer, avant le 23 juillet 1894 la déclaration prévue par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1893 devant le juge de paix de leur canton.

A défaut de remplir cette formalité, ils seront notés d'office sur les tableaux de recrutement.

Certains d'entre eux qui seraient considérés comme omis, seront incorporés pour *3 ans* dans un des régiments de la marine.

Un noyé. — Mardi à 10 heures du matin, on a retiré du canal, entre le pont d'Aubes et la passerelle du Hutin, le corps d'un noyé, nommé Bruno Moulinier, né en 1848, à Lichtenvelde, Belgique, ouvrier, demeurant à Tourcoing. Rien n'a permis de le reconnaître.

Le cadavre a été conduit à la morgue où il a été reconnu par une de ses proches.

Ce individu a disparu depuis plusieurs semaines dans l'eau. On ne remarque sur le corps aucune trace de violences. Il a été transporté à la Morgue où M. le docteur Largillière a constaté la décès.

A l'Anglaise. — Trois individus ont mangé et bu pour la somme de 6 fr. chez Mr. Théophile Vilocy, cabaretier, rue d'Avelghem dont quelques-uns n'avaient pas un sou pour régler leurs dépenses.

Le cabaretier *requit un agent*, mais un d'eux put néanmoins prendre la fuite, en emportant un mur derrière lui ! estaminet.

Les deux autres, Jules Lemaire, terrassier, rue Dujardin, 31 et Albéric Carpentier, tapissier, *ont immédiatement été conduits au dépôt du 36 avenue de Marcq.*

Deux autres individus, entrés chez une cabaretière du quai d'Orléans, Mme Vanleynseele, ont pris chacun une consommation, puis, au moment de payer, ont insulté la cabaretière, bousculé sa fille, et ont pris la fuite emportant les petits pains qui se trouvaient sur la table.

Une enquête est ouverte.

Arrestation d'une servante voleuse. — L'agent de police, Mr. Bouchezelle a arrêté, hier soir, sur la Grande-Place, une jeune servante de dix-sept ans, accusée de vols divers au préjudice de ses patrons, rue de Flandre.

La jeune fille devait entrer dans un nouveau service le soir même rue du Vieil-Abreuvoir.

Les grèves. — La situation reste la même chez MM. Etienne Motte et Cie, d'Alger. Cent vingt-trois ratfachneuses sont en grève, alors que les 26 conducteurs, qui eux font grève forcée.

A la fabrique de M. Carissimo, 40 ouvriers sont rentrés hier, il en reste donc 70 en grève.

Grande Rue, chez M. Wibaux-Motte les ouvrieurs ont repris le travail.

Union des Patriotes. — On nous demande l'insertion de la note suivante :

L'Union des Patriotes étant une société philanthropique informe MM. les fabricants, industriels, négociants, etc., qu'on est à bien la commission se transporte de leur visiter entre les mains des employés, contremaîtres, etc., *pour les employés ou le travail qu'ils voudraient bien leur confier.*

Ces soumissions ne coûtent pas de fait, service à des adresseurs du drapeau.

S'adresser au secrétariat de l'Union des Patriotes, rue Saint-Georges, rue du Grand-Chemin, 1.

Cuisine ratiere. — Le comité le Terrier Gilbert, chez M. Montombel, place du Trocheur, cuisine ratiere, le dimanche 18 novembre 1893, un chapon de Bresse, 1,200 francs de prix au [illegible]

Arrestation. — Frédéric Poussart, terrassier, né à Gand, âgé de 20 ans, *sous le coup d'un arrêté d'expulsion* a été arrêté et conduit au dépôt du 3e arrondissement.

TOURCOING

Une séance de l'administration municipale de Roubaix à la Crèche de la rue des Pontrains. — Après les [illegible] pour le service des eaux dont nous donnons ci-dessous les résultats, une séance de l'administration municipale de Roubaix, MM. Henri Carette, maire, Prouvost, Tronnoy, adjoints, qui y avaient assisté en manifesté le désir de visiter la Crèche municipale de la rue des Pontrains. On a *décidé à leur désir*, et M. Lyon, *architecte communal* a fait visiter l'établissement dans tous ses détails.

Les membres de la municipalité roubaisienne ont trouvé la Crèche admirablement conçue.

Adjudication. — Il a été procédé hier après-midi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hauchecorne, à la 2e adjudication pour la fourniture des plombs nécessaires au service des eaux dans l'exercice qui reste à courir de l'année 1893 et l'année 1894.

Assistaient pour Tourcoing MM. Duval et Gobe d'Annin, conseillers municipaux, [illegible]

Pour Roubaix, MM. Henri Carrette, maire, Prouvost et Tronnoy, adjoints, Salembier, rapporteur municipal, M. Binet, directeur du service des eaux et M. Malaise.

L'évaluation de la fourniture est indéterminée. L'adjudication avait lieu suivant un prix de base du tonne de plomb, inséré au journal de la métallurgie. Le prix du cours est majoré de 6 fr. et c'est sur cette majoration seulement que doivent porter les rabais.

Trois soumissionnaires se sont présentés : MM. Jules Dercoux de Lille, 26 0/0 ; Jules Sujet de Tourcoing, 35 0/0 ; Guyot et Desplanches, de Lille, adjudicataires au rabais de 26 0/0.

Singulier match. — Hier matin vers 10 heures, l'agent de police Henri Engelbert, se trouvait près du pont du Fresnoy, au Blanc-Seau, quand des cris stridents se faisaient entendre du côté du canal. Il se rendit vite sur le lieu et qui ne tarda pas à le voir apparaître la tête émergeant de l'eau et qui ne [illegible]

L'agent descendit opérer du secours à l'aide d'un ouvrier de la fonderie vo sine.

M. Frédéric Dandonnière, ramena à l'aide d'une corde, le malheureux, qui, en dépit de ses protestations, deux heures plus tard, [illegible] Cotton d'eux, Pierre Dupin, 20 ans, demeurant à Mouveaux, arrêté : Si, Francois ne se retire pas le me lotte aussi, l'en fr. indication en comme Louis Dangiers, 22 ans, [illegible]

Quand le premier qui venait de sortir de l'eau et qui revint à lui après des soins [illegible] c'est un sieur François Morel, 41 ans, demeurant à Mouveaux, rue du Bois-Poste.

Il est marié et père de trois enfants.

Il paraîtrait que les trois hommes avaient fait une sorte de pari à celui qui le plongerait le premier à l'eau. Morel a bien failli y rester.

Il a été reconduit à son domicile.

Incendie dans une brûlerie. — Vers 10 heures 7 heures, un incendie s'est déclaré dans la brûlerie de M. Marquillier, près du pont du chemin de fer au Blanc Seau. Une grande quantité de pailassons ont été détruits.

Un très grave accident. — Lundi, vers 4 heures 1/2 du soir, des ouvriers de chez Honoré Colson, mécanicien, s'étaient rendus à une dépendance de la fabrique de laine de M. Vanneuvenhe, rue Houbert, pour y charger sur une charrette un volant du poids de 400 kilos qui avait été déposé droit sous la grande porte.

M. Vanlenberghe, 20 ans, associé de la maison voulut démontrer aux ouvriers la manière de manier la lourde pièce pour en opérer le chargement.

Le volant basoula et renversa M. Vanlenberghe, qui tomba et le reçut sur la tête. Il a été relevé souffrant énormément.

Le blessé a été soigné par MM. les docteurs Candrelier, Dewin, Cuisset et Brunel. Son état est grave, sans être toutefois désespéré.

M. Villon, commissaire de police du 2me arrondissement, a fait une enquête sur cet accident.

Amusement d'ivrognes. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les vitres de plusieurs lanternes à gaz furent brisées dans la rue de Brun Pain.

Une enquête ouverte au commissariat de police du 3e arrondissement a permis de mettre la main sur les auteurs de ces actes de vandalisme. C'est un nommé Crème Merlier, 20 ans, garçon fariner, rue du Clinquet. Il a été arrêté. Dans l'interrogatoire qu'il a subi, il déclara qu'il était ivre, et qu'il avait cassé les lanternes pour s'amuser. Il était, à ce dit, accompagné d'un autre ivrogne qui se livrait au même amusement, et qu'il ne connaît pas.

Bonjour ma cousine. — Mme Desruyenne, ménagère, rue Vandenbergh, reçut ces jours derniers la visite d'une sienne cousine, une jeune fille de 15 ans, du nom de Irma Hotelkins, de St-Léger (Belgique) qui venait lui dire bonjour. Elle était accompagnée d'une autre fillette de son âge.

Pendant qu'elles se trouvaient là, Mme Desruenne déposa dans son buffet, un porte-monnaie contenant sept francs et des jetons.

Après le départ des jeunes filles, le porte-monnaie avait disparu.

Plainte fut déposée et la police arrêta hier la cousine Irma. Interrogée par M. le commissaire du 2me arrondissement, elle nie le vol en ce qui la concerne, et accuse l'autre jeune fille qui l'accompagnait, mais qu'elle ne connaît pas ! L'arrestation a été maintenue.

Extradée. — La gendarmerie de Tourcoing a remis à notre police la dame Marie Gorse, femme Vanoostenbrugge, 32 ans, ménagère, née à Anvers, poursuivie par le parquet de cette ville pour détournements. Arrêtée à Lille.

Harmonie tourquenoise. — L'Harmonie tourquenoise offrira dimanche prochain, *à 6 heures du soir, à ses membres honoraires* et aux familles de ses membres actifs, une soirée récréative, en son Cercle, s.s Café du Boulevard.

Avis. — Exposition et mise en vente d'objets divers provenant du Tonkin, comprenant : armes, bronzes d'art, etc., Café Desplechin, rue Notre-Dame.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Beaurepaire, TOURCOING

Succursale de la Maison RIKAN, de Roubaix. Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

LILLE

Les incendies

La série des incendies continue. Ils ne sont heureusement pas grande importance, mais ils font mencouvrer les pompiers et mettent en émoi les habitants des quartiers où ils se déclarent, c'est déjà quelque chose.

Rue Nationale

La nuit dernière, alors que l'on pensait que tout était fini chez M. Delespaul-Havez, fabricant de chocolat, rue Nationale, vers trois heures et demie, le feu éclata de nouveau dans le plancher de l'atelier de menuiserie. Presque immédiatement, la pompe à bras de l'Hôtel-de-Ville accourut et en un quart d'heure sauvait *à étouffer les flammes*.

Les dégâts s'élèvent en général à deux mille francs.

Rue de Faubourg de Tournai

Hier, vers deux heures du soir, des passants avaient vu de la fumée sortir de la cave de chez M. Vermeersch, marchand de légumes, rue du Faubourg de Tournai 205, donnérent aussitôt l'alarme. Tandis qu'on jetait des seaux d'eau dans l'eau incendiée, la pompe à bras du dépôt de Fives arrivait et parvint en quelques minutes à éteindre le feu.

Un tas de petits fagots avait seul brûlé, par suite, croit-on, d'un étincelle qui se serait échappée d'une bouche avec laquelle le servante de M. Verdeuyn était descendue vers cet endroit.

L'humidité de la vapeur de l'hôtel et les autres pompes de Lille qui avaient été amenées n'ont pas eu à fonctionner.

Les dégâts couverts par une assurance s'élèvent à quarante francs environ.

La tentative de suicide au lac de la Chef. — Hier matin, vers 10 heures, le jeune artiste lyrique qui se tentait hier de se suicider par désespoir d'amour, a été enfin mort. Transporté à l'hôpital de la Charité.

Hier matin, M. le docteur Duhar lui a extrait les deux balles de revolver qu'elle s'était tirée et qui étaient restées dans la région abdominale droite, mais étaient sans gravité du bord inférieur du foie.

L'état de le blessé, bien que grave, n'est pas désespéré.

Le vol de la rue de Mexico. — Nous apprenons que, rue de Mexico, le vol avec effraction commis rue Mexico et dont nous avons parlé hier, sont actuellement entre les mains de la police. Les objets ne pouvant pas [illegible] ne pouvant pas [illegible] mon dont la tête émergeait de l'eau et qui ne [illegible]

LE NORD

[illegible] Tourcoing, [illegible] Tourcoing, [illegible] Tourcoing, [